

**DEMANDE D'AVIS DOMANIAL****Dossier de saisine**

|  |  |
|--|--|
| <b>Identification du demandeur</b>   | Nom : <b>MESNARD Françoise</b><br><br>Fonction : <b>Maire de SAINT-JEAN D'ANGELY</b>   |
| <b>Coordonnées des personnes à contacter y compris pour une visite sur place</b> | Nom, Prénom : DAMAS Jean-François<br><br>Téléphone : 06 64 41 49 00<br>Courriel : <a href="mailto:jf.damas@angely.net">jf.damas@angely.net</a> |

**1. Description de l'opération envisagée (voir notice):**

- Nature et modalités particulières :

Vente de la parcelle cadastrée section AH n°1181 d'une superficie totale de 100 m<sup>2</sup> et de son équipement.

- Motif et contexte :

AH n°1181 : Assiette foncière de 100 m<sup>2</sup> qui accueille un forage de reconnaissance réalisé en 1998 pour une somme de 450 000 € environ. Ce forage a été fermé en 2009, il n'était plus actif et plus en état de fonctionner. Des travaux, pour la somme de 60 000 €, ont permis de réactiver le forage mais celui-ci nécessite des travaux beaucoup plus importants pour s'assurer d'un fonctionnement optimal de l'équipement. En l'état actuel, la performance de l'équipement n'est pas significative et la valeur de celui-ci est équivalente aux dépenses engagées pour sa remise en état.

A titre d'information, une estimation, réalisée en 2018 par un expert nationalement reconnu, a été chiffrée pour la mise en exploitation de l'ouvrage, celle-ci s'élève à près de 390 000 €.

Depuis 2015, la ville est en contact avec le groupe VALVITAL pour un projet de création d'un centre thermal à Saint-Jean d'Angély. La vente de cet ouvrage pour la création d'un établissement thermal sera une source de revitalisation et de redynamisation de la ville et du territoire des Vals de Saintonge qui en ont fortement besoin.

- Calendrier prévisionnel :

Vente prévue dans le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018.

**2. Identification, description du bien (voir notice) :**

- Références cadastrales :

AH n°1181 d'une superficie totale de 100 m<sup>2</sup>.

- Adresse précise :

Champs de Foire

17400 Saint-Jean d'Angély

- Description du bien (parcelle, nature des constructions, surfaces par types de biens.) :

Superficie totale de 100 m<sup>2</sup>.

### 3. Situation juridique du bien (voir notice) :

- Coordonnées des propriétaires (et des occupants éventuels) :

Ville de Saint-Jean d'Angély.

- Situation locative :

### 4. Urbanisme (voir notice) :

- Réglementation d'urbanisme applicable :

Zone Ubp.

- Périmètres de protection

- Servitudes administratives ou de droit privé :

- Réseaux et voiries

- Surface de plancher maximale autorisée :

### 5. Précisions complémentaires : (voir notice)

### 6. Liste des documents joints à la demande : (voir notice)

DIA (copie de la DIA portant le cachet de la mairie et la date de réception)

*si des négociations sont en cours* : tous documents (courriers, projet d'acte ou de bail) précisant les prétentions des parties

plan de situation et/ou extrait cadastral (indiquer les limites du bien à acquérir)

documents d'urbanisme

dossier de création des opérations d'aménagement

plans – mesurages

photos

traité de concession / aménagement / etc...

bail

autres documents (à préciser) : coupe technique et géologique

**Date de la demande** : 01 octobre 2018

**Signature** : JF Damas

**Nom du signataire** : JF Damas

#### Documents à renvoyer à :

- **par messagerie** à : [ddfip17.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip17.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr)

- **ou par courrier** à l'adresse suivante : Direction départementale des Finances publiques de la Charente-Maritime

Division Domaine et Politique immobilière de l'Etat

24 Avenue de Fétilly

17021 LA ROCHELLE CEDEX 1

AR PREFECTURE

017-211703475-20181108-2018\_11\_D1-DE

Regu le 09/11/2018

Jean-Francois DAMAS

---

**De:** ddfip17.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr  
**Envoyé:** lundi 1 octobre 2018 10:13  
**À:** jf.damas@angely.net  
**Objet:** Auto: Demande estimation de la parcelle AH n°1181 et de son

Nous vous informons que votre demande a été prise en compte et qu'il vous sera répondu dans les meilleurs délais. Pensez à consulter le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), vous y trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes, régulièrement actualisées.

Cet accusé réception est généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.